

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 4 juillet 2013  
9 h 30**

---

**Séance tenue le jeudi 4 juillet 2013  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Blanchard, Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Élane Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

**PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :**

M. Harout Chitilian.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Cindy Leclerc, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez M. Jean-Marc Gibeau et M. Marvin Rotrand.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. François William Croteau.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

La vice-présidente du conseil, Mme Helen Fotopulos, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

La vice-présidente souligne les anniversaires de naissance du mois de juillet des conseillers Richard Bergeron, Peter McQueen, Chantal Rouleau, Anie Samson et Émilie Thuillier.

Elle apporte quelques précisions quant au fonctionnement du système audio dans la salle du conseil pendant les travaux d'entretien. L'assemblée n'est pas webdiffusée mais il y a des perroquets à l'extérieur de la salle, dans le hall d'honneur.

Par ailleurs, elle invite les membres à voir l'Exposition photographique sur la Corée du Sud.

Le conseiller Alex Norris demande, par souci de transparence, à ce que l'enregistrement de l'assemblée soit mis en ligne par la suite. La vice-présidente du conseil informe le conseiller Norris que la tenue d'une assemblée en juillet ne permettait pas la webdiffusion.

---

**Par monsieur Laurent Blanchard**

- Dépôt de la lettre de madame Louise Harel désignant le leader de la majorité au comité exécutif.
- Dépôt de la lettre nommant madame Caroline Bourgeois en tant que membre du comité exécutif, nommant madame Chantal Rouleau et monsieur Marvin Rotrand en tant que conseillers associés et désignant madame Susan Clarke pour siéger au conseil d'agglomération.

**1 - Période de questions du public**

La vice-présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Lucia Kawaluk	Mme Louise Harel (M. Richard Bergeron)	Mandater l'OCPM pour mener une consultation publique pour la sauvegarde des établissements sur la montagne
M. Yvon Provencher	M. Laurent Blanchard (M. Réal Ménard)	Engagement à l'effet de doubler le nombre de feux sonores / Intensifier l'application des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise dans son rapport sur l'accessibilité universelle de façon à quantifier les progrès
M. Luc Bastien	M. Richard Bergeron	Sauvegarde de l'Hôtel-Dieu – Consultation publique souhaitée au cours de l'automne
Mme Sonja Susnjar	M. Richard Deschamps (Mme Manon Barbe)	Faire appel aux cols bleus pour la réfection de la chaussée lors de travaux d'urgence plutôt que de donner des contrats à des entreprises <b>Dépôt de documents</b>
Mme Sylvie Guibaut	M. Josée Duplessis (M. Laurent Blanchard)	Gouvernance du Mont-Royal et avenir des hôpitaux Royal-Victoria et Hôtel-Dieu – consultation publique souhaitée / Gestion du parc du Mont-Royal à améliorer
Mme Linda Gauthier	Mme Émilie Thuillier (Mme Louise Harel)	Accessibilité universelle de la station de métro Mont-Royal / Article 8.01 – Dépôt du Bilan 2009-2011 en accessibilité universelle – position à cet égard et est d'avis que les recommandations devraient être bonifiées
M. Romain Bouzgarrov	Mme Émilie Thuillier (M. Richard Bergeron)	Article 42.04 – Attribution des subventions pour l'occupation du domaine public uniquement pour les projets qui respectent la Politique d'accessibilité universelle
Mme Valérie Simard	M. Benoit Dorais	Mettre en place une réserve de terrains et de bâtiments pour les protéger de la spéculation / Adoption d'une politique pour l'acquisition de terrains privés souhaitée
M. Yves Daoust	M. Réal Ménard	Craintes que le déficit de BIXI Toronto sera épongé par les Montréalais si Toronto refuse de prendre la responsabilité du système / Situation financière de BIXI Toronto inc.

À 10 h 48,

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par Mme Elsie Lefebvre

de prolonger la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Réal Ménard	Informations sur la gestion de BIXI Toronto / Transparence face à la redistribution des vélos à Montréal, Toronto, Ottawa et Québec / Dépôt des états financiers 2011 et 2012 <b>Dépôt de documents</b>
M. Pierre Croistière	Mme Émilie Thuillier	Processus de suivi des recommandations du rapport « Bilan 2009-2011 en accessibilité universelle » et étapes subséquentes / Informer les organismes de la réponse du comité exécutif

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 11 h 01.

---

La conseillère Manon Barbe soulève une question de privilège suite aux propos tenus par certains citoyens. Elle juge qu'il y a désinformation dans certains cas. Elle déplore le fait que les élus ne peuvent intervenir lorsque le préambule porte sur un sujet différent de la question.

La vice-présidente du conseil estime que la Commission de la présidence pourrait traiter de ce sujet.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La vice-présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Harel	M. Laurent Blanchard (M. Réal Ménard) (M. Christian G. Dubois)	Panne majeure du métro / Représentations auprès d'Hydro-Québec afin que les services de la STM soient considérés essentiels lors de rupture de courant
M. Richard Bergeron	M. Laurent Blanchard	Renforcer le dispositif pour forcer les entreprises à s'inscrire au registre des lobbyistes
Mme Véronique Fournier	Mme Josée Duplessis (M. Alain Tassé) (Mme Ginette Marotte)	Moratoire depuis le début du mois de juin sur l'implantation et la construction de toits verts à Montréal – clarifications souhaitées
Mme Anie Samson	Mme Josée Duplessis (M. Laurent Blanchard)	Article 51.03 – Intentions de la future présidente du comité exécutif de démissionner de Projet Montréal et de siéger à titre d'indépendante
Mme Elsie Lefebvre	M. Réal Ménard	BIXI – Délais prévus pour le dépôt des états financiers 2012 et mesures de resserrement prises / Volet international de BIXI - assurance que le dossier chemine correctement avec un dénouement rapide
M. Marc-André Gadoury	M. Réal Ménard (M. Laurent Blanchard)	Échelle de priorités d'Hydro-Québec préalablement au délestage
M. Dominic Perri	Mme Josée Duplessis (M. Laurent Blanchard)	État de situation dans le dossier de la réforme du financement des arrondissements
Mme Marie Cinq-Mars	M. Laurent Blanchard	Rapatriement de la dotation dans les arrondissements sans fournir les ressources humaines et budgétaires requises / Précisions quant à la légalité de cette décision

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alex Norris	M. Réal Ménard	État de situation dans le dossier de la vente du volet international de BIXI

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 11 h 51.

---

La conseillère Marie Cinq-Mars soulève une question de privilège suite aux propos du maire concernant le résultat du vote au conseil municipal du 27 mai 2013 prévoyant la reprise de compétence par le conseil municipal des activités de dotation. Étant donné que la majorité des 2/3 des voix n'a pas été obtenue, elle est d'avis que les ressources humaines et financières doivent être mises à la disposition des arrondissements afin de leur permettre d'exercer cette compétence. Elle est également d'avis que le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière doit examiner cette question.

---

La vice-présidente du conseil dépose un plan de banquettes dédié aux membres du conseil.

---

### **CM13 0635**

#### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 15.01 et en y retirant l'article 30.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

#### **5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement**

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

##### **Par madame Anie Samson**

--- Résolution CA13 14 0224 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Position de l'arrondissement sur l'implantation d'une usine de traitement des matières organiques

---

#### **6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

## 7 - Dépôt

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt d'un avis de vacance au poste de conseiller de la ville du district électoral d'Hochelaga.

---

### CM13 0636

#### **Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Bilan des réalisations 2009-2011 en accessibilité universelle »**

Mme Suzanne Décarie dépose le rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Bilan des réalisations 2009-2011 en accessibilité universelle », et le conseil en prend acte.

08.01

---

## 11 - Dépôt de pétitions

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

### CM13 0637

#### **Ajout - Déclaration sur la traite négrière transatlantique et son abolition**

Attendu qu'en 2006, le conseil municipal de Montréal a répondu à l'invitation de l'UNESCO demandant aux villes de poser un geste concret pour reconnaître le 23 août comme étant la Journée internationale du souvenir de la traite négrière transatlantique et de son abolition;

Attendu que depuis 2006, Montréal a été l'hôte d'une cérémonie spéciale chaque année pour inviter la population à mieux connaître la honteuse histoire de l'esclavage et de ses effets qui se manifestent toujours même aujourd'hui;

Attendu que le conseil municipal croit que cette commémoration annuelle est un outil important pour informer et sensibiliser le public à l'importance de relations harmonieuses entre les races;

Il est proposé par Mme Mary Deros

appuyé par Mme Louise Harel  
M. Frantz Benjamin  
M. Richard Bergeron  
Mme Anie Samson

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- invite l'administration municipale à poursuivre sa collaboration avec le milieu et les individus intéressés pour assurer la pérennité de cet événement et à trouver des moyens d'atteindre chaque année plus de Montréalais et de Montréalaises;
- 2- demande à la Fédération canadienne des municipalités d'inviter ses membres à suivre l'exemple de Montréal et à répondre à l'invitation de l'UNESCO;

- 3- invite le gouvernement du Canada à adopter une loi reconnaissant le 23 août Journée internationale du souvenir de la traite négrière transatlantique et de son abolition.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

À 12 h 05, le conseil débute l'étude des dossiers d'agglomération en orientation.

---

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM13 0638**

**Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Cambli inc. pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 364 606,42 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à Groupe Cambli inc., fournisseur unique, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 364 606,42 \$, taxes incluses, conformément au document joint au rapport du Directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134472003  
80.01 (20.01)

---

**CM13 0639**

**Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection de la structure de chute de la 6e Avenue dans le Parc des Rapides - Dépense totale de 1 401 832,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5038-EC-4430 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 401 832,69 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réfection de la structure de chute de la 6<sup>e</sup> Avenue dans le Parc des Rapides, comprenant tous les frais incidents, le cas échéants;
- 2 - d'octroyer à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 315 601,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5038-EC-4430;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

113334011  
80.01 (20.02)

---

**CM13 0640**

**Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 492 123,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1535-AE (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 492 123,82 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1535-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1133334008  
80.01 (20.03)

---

**CM13 0641**

**Approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014;
- 2 - d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 180 000 \$ pour l'année 2013 et au montant de 4 100 000 \$ pour l'année 2014;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1131715001  
80.01 (20.04)

---

**CM13 0642**

**Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, QC, pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer annuel total de 104 052,40 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1130785002  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM13 0643**

**Accorder un contrat à Docu-Dépôt inc. pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 714 777,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12881 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Docu-Dépôt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, pour une période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 714 777,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12881 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134145001  
80.01 (20.06)

---

**CM13 0644**

**Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour l'installation d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 950 192,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10083 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 950 192,99 \$, taxes incluses, pour l'installation d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 921 649,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10083;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1136281001  
80.01 (20.07)

---

**CM13 0645**

**Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Ville-Marie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Société de développement économique Ville-Marie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

1130154002  
80.01 (20.08)

---

---

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM13 0646**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 \$ afin de financer les travaux de démolition et reconstruction de la caserne no 75, dans l'arrondissement d'Outremont**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 \$ afin de financer les travaux de démolition et reconstruction de la caserne n° 75 dans l'arrondissement d'Outremont ».

Adopté à l'unanimité.

1134476001  
80.01 (42.01)

---

**CM13 0647**

**Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'adopter règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », pour retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielle et commerciale, le lot 1 875 138 et les lots projetés 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, pour une superficie totale de 5 092,9 mètres carrés;

2 - de prendre note qu'aucune condition ou modalité n'est prévue au règlement afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1131368003  
80.01 (42.02)

---

### **CM13 0648**

#### **Nomination au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et recommandation au conseil de la CMM quant à une désignation au comité exécutif de la CMM**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Claude Dauphin au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de recommander à ce conseil de désigner M. Claude Dauphin au comité exécutif de la CMM.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

---

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

À 12 h 30, la vice-présidente du conseil suspend la séance jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal  
du 4 juillet 2013  
9 h 30**

---

**Séance tenue le jeudi 4 juillet 2013  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Blanchard, Mme Jane Cowell-Poitras, Mme Éline Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, M. Harout Chitilian, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clementina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

**PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :**

M. Peter McQueen.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Cindy Leclerc, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Jean-Marc Gibeau et M. Marvin Rotrand.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie et Mme Mary Deros.

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

La vice-présidente du conseil, Mme Helen Fotopulos, déclare la séance ouverte.

La leader du comité exécutif informe les membres que l'enregistrement audio de la présente assemblée sera disponible sur internet d'ici quelques jours.

---

À 14 h 09, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.01 à 20.05.

---

**CM13 0649**

**Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières dans le boulevard Lalande et les rues Saraguay, Deslauriers, Richer, Tessier, Paquette, Fortier, Chénier, Gagnier, Groulx, Sainte-Croix, Colin, Logan, Glenn, Deschamps, Tilly, Cardinal, Mario, de Regina et Kuchiran, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 7 087 557,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-13-08 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0958;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 806 181,47 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant 96,03 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures souterraines et routières sur le boulevard Lalande et les rues Saraguay, Deslauriers, Richer, Tessier, Paquette, Fortier, Chénier, Gagnier, Groulx, Sainte-Croix, Colin, Logan, Glenn, Deschamps, Tilly, Cardinal, Mario, de Regina et Kuchiran, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 6 977 557,50 \$, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-13-08;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.01 1133903014

---

**CM13 0650**

**Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'aqueduc, d'égout unitaire, dans la 5<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 919 297,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 294420 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0957;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 958 195,07 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant 67,08 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout unitaire, dans la 5<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2- d'accorder à Les Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 844 297,54 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 294420;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1136152022

---

**CM13 0651**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministère des Transports, aux fins d'assemblage, un terrain vague d'une superficie de 1 296,4 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 3 926 167 du cadastre du Québec, pour la somme de 77 800 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0964;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports, aux fins d'assemblage, le lot 3 926 167 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard St-Jean-Baptiste, d'une superficie de 1 296,4 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 77 800 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1124962004

---

**CM13 0652**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est - Dépense totale de 13 885 862,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10066 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juillet 2013 par sa résolution CE13 1005;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 13 885 862,52 \$, taxes incluses, pour le secteur Est, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à la firme Clean Water Works inc, plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur Est, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 735 862,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10066;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1134551001

---

**CM13 0653**

**Accorder un contrat à Routek Construction inc. pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans les rues Saint-Clément, Dickson et Sherbrooke, dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - (P.R.R. 2013 - Réseau artériel) - Dépense totale de 1 350 475,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 279201 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0969;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 350 475,74 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans les rues Saint-Clément, Dickson et Sherbrooke, dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – (P.R.R. 2013 – Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 206 275,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1134822047

---

**Article 30.01**

**Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation**

Retirer séance tenante (voir article 3.01).

---

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CM13 0654**

**Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) afin de retirer de la liste des équipements d'intérêt collectif, des terrains situés dans le quadrant nord-est de la rue Sherbrooke Est et de la 81<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 5 092,9 mètres carrés « Écoterritoire de la Trame verte de l'Est »**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0899;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » - « Écoterritoire de la Trame verte de l'Est », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

---

Un débat s'engage.

---

À 14 h 15, la conseillère Josée Duplessis dépose le dossier décisionnel 1135915002 portant sur l'accord de principe du comité exécutif sur les orientations proposées pour les écoterritoires.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1131368008

---

**CM13 0655**

**Modifier la dotation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 36 079,35 \$, suite à la vente de véhicules à l'encan**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0980;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 36 079,35 \$ pour faire suite à la vente d'actifs de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente pour l'achat de nouveaux équipements.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1130896006

---

**CM13 0656**

**Approuver le virement budgétaire entre les entités participantes à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Commission sportive Montréal-Concordia inc. relativement à la prise en charge de la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal Concordia inc. et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la coordination des réservations des plateaux sportifs**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0979;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'approuver le virement budgétaire entériné par les arrondissements participants à l'entente et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour effectuer la coordination des réservations des plateaux sportifs sur le territoire de Montréal-Concordia, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1136169002

---

**CM13 0657**

**Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de Commerce Design et Commerce Design Montréal comme marques officielles auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0982;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour procéder à l'enregistrement de « Commerce Design et Commerce Design Montréal » comme marques officielles auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada;
- 2- d'autoriser la Direction des affaires civiles – Division du droit contractuel du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer tout document requis à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 000 \$ pour le paiement des frais d'enregistrement des marques déposées;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1136202003

---

**CM13 0658**

**Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de CODE SOUVENIR MONTRÉAL comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerces de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0983;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour procéder à l'enregistrement de CODE SOUVENIR MONTRÉAL comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada;
- 2- d'autoriser la Direction des affaires civiles – Division du droit contractuel du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer tout document requis à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 500 \$ pour le paiement des frais d'enregistrement de la marque déposée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1136202004

---

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM13 0659**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 70<sup>e</sup> Avenue et la 71<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 70<sup>e</sup> Avenue et la 71<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013, par sa résolution CE13 0834;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras entre la 70<sup>e</sup> et la 71<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1124386002

*Règlement 13-026*

---

**CM13 0660**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10, modifié)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10, modifié) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013, par sa résolution CE13 0835;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10, modifié) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1121867031

*Règlement 13-027*

---

**CM13 0661**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013, par sa résolution CE13 0836;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.03 1123812001

*Règlement 02-002-18*

---

### **CM13 0662**

#### **Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales**

Attendu qu'une copie du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013, par sa résolution CE13 0904;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1131180001

*Règlement 13-028*

---

**CM13 0663**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2013, par sa résolution CE13 0763;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.05 1131781001

*Règlement 13-029*

---

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM13 0664**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013, par sa résolution CE13 0839;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1135337007

---

*Règlement 13-030*

**CM13 0665**

**Adoption - Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013, par sa résolution CE13 0905;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Alex Norris

42.07 1124637015

---

*Règlement 13-031*

---

**Par monsieur Réal Ménard**

--- Dépôt d'un courriel de monsieur Carl Desrosiers, de la Société de transport de Montréal, daté du 4 juillet 2013 et ayant pour sujet la panne d'électricité survenue dans le métro le 3 juillet 2013.

---

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM13 0666**

**Dépôt du rapport de consultation publique et adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie »**

Vu la résolution CM13 0354 de l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013, adoptant comme projet de règlement P-13-011 le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 avril 2013, à 17 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5650, rue D'Iberville 2<sup>e</sup> étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013, par sa résolution CE13 0988;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 24 avril 2013, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1120963104

*Règlement 13-011*

---

#### **CM13 0667**

**Dépôt du rapport de consultation publique et adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire**

Attendu qu'à sa séance du 6 mai 2013, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a donné avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;



Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 mai 2013, à 18 h, à la salle Le Plateau, située au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013, par sa résolution CE13 0986;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

- 1- de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 29 mai 2013, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction pour le quadrilatère formé des avenues Laurier Est, Henri-Julien, De Gaspé et de la rue Maguire.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.02 1135898003

*Règlement 04-047-144*

---

**CM13 0668**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer l'église Notre-Dame-de-la-Paix de la liste des bâtiments de valeur exceptionnelle hors secteur**

Vu la résolution CM13 0619 de l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2013 adoptant comme projet de règlement P-04-047-143 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer l'église Notre-Dame-de-la-Paix de la liste des bâtiments de valeur exceptionnelle hors secteur;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013, par sa résolution CE13 0905;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer l'église Notre-Dame-de-la-Paix de la liste des bâtiments exceptionnels hors secteur.

Adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

**Dissidence :** M. Alex Norris

44.03 1124637015

*Règlement 04-047-143*

---

**CM13 0669**

**Nommer la « place du Coteau-Saint-Louis » dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 juin 2013 par sa résolution CE13 0943;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Alex Norris

Et résolu :

de nommer « place du Coteau-Saint-Louis » la nouvelle place aménagée autour de l'édicule nord de la station de métro Laurier, constituée du lot 1 618 923 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1134521007

---

**CM13 0670**

**Renommer « piscine Pierre-Lorange » la piscine Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 juin 2013 par sa résolution CE13 0944;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de renommer « piscine Pierre-Lorange » la piscine Hochelaga située au 1870 de la rue Davidson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1134521010

---

**CM13 0671**

**Nomination à la Commission des services électriques de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0976;

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de nommer M. Alain Dufort, directeur général adjoint de l'arrondissement de Ville-Marie, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 3 ans, jusqu'au 10 avril 2016, en remplacement de M. Gervais Lemay.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1130940001

---

**CM13 0672**

**Renouvellement d'un mandat au Conseil jeunesse de Montréal**

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de renouveler le mandat de M. Michael Ryan Wiseman, à titre de membre au Conseil jeunesse de Montréal, pour une période de 3 ans, soit d'août 2013 à août 2016.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix exprimées.

51.02 1130818004

---

**CM13 0673**

**Désignation à la présidence du comité exécutif**

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de désigner madame Josée Duplessis, conseillère de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à titre de présidente du comité exécutif.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

**CM13 0674**

**Désignation à la présidence du conseil**

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de désigner, monsieur Harout Chitilian, conseiller de l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville, à titre de président du conseil.

Adopté à l'unanimité.

51.04

---

À 14 h 58, le conseiller Christian G. Dubois informe la Chef de la majorité que la Société de transport de Montréal (STM) est deuxième, tout de suite après les hôpitaux, sur la liste de priorité d'Hydro-Québec lors de pannes de courant en réponse à sa question.

À 14 h 59, la vice-présidente du conseil cède le fauteuil présidentiel à M. Harout Chitilian, suite à sa nomination au poste de président du conseil.

La Chef de la majorité et le conseiller Christian G. Dubois félicitent le président du conseil suite à sa nomination.

---

**CM13 0675**

**Motion de Vision Montréal pour étendre le service d'avis à la communauté aux cellulaires**

Attendu que plusieurs citoyens et industries indiquent ne pas avoir été informés dans les meilleurs délais de l'avis d'ébullition d'eau émis le 22 mai dernier suite à la baisse du niveau d'eau d'un réservoir de l'usine de filtration Atwater et qui a privé 1,3 millions de Montréalais d'eau potable pendant plus de 36 heures;

Attendu que l'alerte générale a été donnée trois heures après les premiers indices de contamination;

Attendu que le service d'avis à la communauté permet d'envoyer des messages automatiques sur les lignes téléphoniques filaires résidentielles et, ce, sans inscription préalable des citoyens grâce à une entente avec Bell Canada;

Attendu que pour recevoir ce même message automatique sur leur téléphone cellulaire ou par le biais de message texte, les citoyens doivent être inscrits au préalable, réduisant la portée du service d'avis à la communauté;

Attendu qu'en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les télécommunications le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* (CRTC) peut, par ordonnance, réglementer l'utilisation par qui que ce soit des installations de télécommunication des entreprises canadiennes en vue de la fourniture de télécommunications non sollicitées;

Attendu qu'un comité national travaille actuellement à l'élaboration d'un système intégré d'alerte à la population incluant les systèmes sans fil;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Lyn Thériault

Et résolu :

que le conseil municipal mandate le Centre de sécurité civile de travailler en collaboration avec le comité national et le CRTC afin qu'il soit possible pour la Ville de Montréal d'envoyer des messages d'alerte directement aux téléphones cellulaires des Montréalais, sans inscription préalable.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM13 0676**

**Motion de Vision Montréal pour une consultation publique sur l'avenir du domaine institutionnel patrimonial montréalais**

Attendu que le 26 mars dernier, le conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a officiellement autorisé le CHUM à se départir de l'Hôtel-Dieu, jugeant ces locaux comme excédentaires;

Attendu que le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) compte également vendre 86% de l'hôpital Royal Victoria;

Attendu que ces institutions se trouvent sur le territoire protégé de l'arrondissement naturel et historique du Mont-Royal, créé par décret en mars 2005 par Québec et que le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal adopté par la Ville de Montréal en 2009 exige une protection du patrimoine du mont Royal;

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) possède toute l'expertise nécessaire pour tenir une consultation, en plus d'avoir la confiance des Montréalais;

Attendu que la Ville de Montréal siège sur le Comité interministériel sur la réutilisation des bâtiments excédentaires du CUSM et du CHUM et pourra ainsi lui transmettre les recommandations de l'OCPM;

Attendu que la préservation de ces bâtiments patrimoniaux, leurs usages potentiels, le choix entre leur vocation publique ou privée, l'impact d'une éventuelle privatisation sur l'accès à la montagne ou sur le paysage, sont tous des éléments qui doivent être discutés avec l'ensemble des Montréalais;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par M. Étienne Brunet  
Mme Elsie Lefebvre

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal de Montréal demande au comité exécutif de mandater l'OCPM pour tenir une consultation publique sur l'avenir du domaine institutionnel patrimonial montréalais de la Montagne;
- 2- que les recommandations de l'OCPM soient transmises au Comité interministériel sur la réutilisation des bâtiments excédentaires du CUSM et du CHUM.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

65.02

---

À 15 h 13, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

---

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

GREFFIER

---

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

MAIRE